

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO – V. MURZILLI – D. DESFOUR - R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER - C. RIOU – J. GRAU - E. ROCA – S. LAGNEAU – D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX (à compter du point 3) – M. PEREZ – A. LAHRIFI (à compter du point 4) – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. POINT -

Excusés : V. JULLIEN

Absents : T. ROUX (jusqu'au point 2) – R. PATURAUX – A. LAHRIFI (jusqu'au point 3) – A.M. KOVACEVIC - ST FERRARO

Représentés par pouvoir : C. PEPIN – A. MILON – I. APPRIOU – V. TORMO - E. CATILLON – G. GERENT

A été nommée secrétaire de séance : S. LAGNEAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal S. LAGNEAU ayant obtenu L'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2018  
*Adopté à l'unanimité*

**M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**2018\_10\_29** : désignation de Maître Mélissa EYDOUX, avocat au barreau d'Avignon, pour défendre les intérêts de la commune dans la procédure de recours gracieux sollicité par un agent précédemment contractuel, moyennant un montant forfaitaire de 800 € HT

**2018\_10\_30** : signature d'un contrat de prestation d'une conférence intitulé « la peur dans le cinéma à science-fiction » organisée par la médiathèque de Sorgues le 26/01/19, moyennant la somme de 450 € TTC

**2018\_10\_31** : attribution d'une parcelle dans le cadre des jardins familiaux de la commune à Monsieur ES SAHLY M'Barek, moyennant un loyer annuel d'un montant de 61.50 €

**2018\_11\_01** : signature d'un contrat de vente avec l'association La Boîte à lettres pour l'animation de 3 ateliers d'écriture par Lilan Bathelot les 18/01, 01/03 et 22/03/19 organisés par la médiathèque de Sorgues au prix de 1 175.07 € TTC

**2018\_11\_02** : signature d'un contrat avec Madame RABILLOUD 84320 ENTRAIGUES SUR SORGUES pour assurer les missions de sensibilisation artistique des Assistantes Maternelles et des enfants sur les communes du RAM intercommunal en décembre 2018. Contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/18, moyennant la somme de 460 € TTC

**2018\_11\_03** : concession d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans dans le cimetière de Sorgues au nom de Monsieur Lucien Henri ROBERT, moyennant une somme de 388 €

**2018\_11\_04** : conclusion d'un accord cadre multi attributaire, passé selon la procédure d'appel d'offres pour la fourniture d gaz avec :

- EDF 13015 MARSEILLE
- GAZ DE BORDEAUX 33075 BORDEAUX
- TOTAL ENERGIE GAZ 92257 LA GARENNE COLOMBES

L'accord cadre est conclu sans minimum et sans maximum, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification

**2018\_11\_05** : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec la troupe Studio 84 84700 SORGUES concernant la prestation d'artistes et de variétés prévue le 05/12/18, moyennant la somme de 4 699.86 € TTC

**2018\_11\_06** : signature d'un avenant au contrat d'abonnement boite postale à compter du 12/11/18, qui supprime l'association AMDS pour la remplacer par l'association CAP SORGUES

**2018\_11\_07** : signature d'un contrat de cession d'un spectacle avec la société Accords Croisés pour un concert de musique indienne et l'animation de répétitions pour les élèves de l'école de musique et de danse qui l'accompagneront dans le cadre de la thématique commune du Pôle culturel Camille Claudel, moyennant la somme de 3 745.25 € TTC

**2018\_11\_08** : signature d'un contrat de prestation avec M. Denis Magnol pour la fourniture et l'installation d'une exposition consacrée au cinéma de science-fiction organisée du 22/01/19 au 02/02/19 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 1 060 € TTC

**2018\_11\_09** : signature d'un bail d'habitation au nom de M. Patrice BARRERA, supervisant les risques majeurs de la collectivité, pour une durée de 6 ans consécutive à compter du 01/12/18, logement de type 4 d'environ 114 m2 sis 288 avenue d'Avignon d'une superficie de 435 m2, moyennant un loyer mensuel de 285 €

**2018\_11\_10** : modification des modes de recouvrement de la régie de recettes prolongée et d'avances de l'école de musique et de danse pour permettre aux usagers d'utiliser des moyens de paiement dématérialisés

**2018\_11\_11** : modification des modes de recouvrement de la régie de recettes prolongée et d'avances de la médiathèque afin de permettre aux usagers d'utiliser des moyens de paiement dématérialisés

## FINANCES

1. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AP, AE ET CP)** - (Commission des Finances du 27/11/2018) – rapporteur : P. COURTIER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux disponibles à la Direction des Finances ; crée une autorisation d'engagement pour la fourniture de gaz naturel de 2018 à 2022 pour un montant de 1 400 000 € sur le budget principal.

*Adopté à l'unanimité*

2. **AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2019** - (Commission des Finances du 27/11/2018) – rapporteur : M. PEREZ

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde les avances sur subventions 2019 suivantes :

Association/Organisme	Montant de l'avance 2019	Date de versement	Imputation comptable
Centre Communal d'Action Sociale	260 000 €	Janvier 2019	5200/657362
Espace Culturel des Loisirs et des Arts	12 000 €	Janvier 2019	33 1/6574
Mission Locale Jeunes Grand Avignon	10 023.60 €	Janvier 2019	520/65738
Centre d'Animation Socio-éducative de la Ville de Sorgues	125 000 €	Janvier 2019	522/6574
Ecole OGEC Marie Rivier	96 123.50 €	Janvier 2019 dont 42 461 € au titre de l'école maternelle et 53 662.5 € au titre de l'école primaire	211/657485 pour l'école maternelle et 212/657485 pour l'école primaire
Ecole Rudolf Steiner	3 712.50 €	Janvier 2019	212/657489

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront repris au budget primitif principal 2019 sur les imputations listées dans le tableau ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

3. **SUBVENTIONS 2019 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : V. MURZILLI

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal définit le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2018/2019 aux coopératives scolaires au titre des classes transplantées selon le tableau ci-dessous :

Coopératives	Classes	Lieux	Dates	Nombre d'Enfants	Nombre de Jours	Montant de subvention	Nombre enfant Classe de Neige	Supplément subvention Classe de Neige	Montant subvention
MAILLAUDE	3CM2 ABC	Ancelle	28 au 01/02/2019	66,00	5,00	1 716,00	66,00	1 056,00	2 772,00
JAURES	ULIS+CM2 C	Aurel	mai juin 2019	38,00	4,00	790,40			790,40
MOURRE de SEVE	1CP+2CE1	Ancelle	28 au 01/02/2019	44,00	5,00	1 144,00	44,00	704,00	1 848,00
BECASSIERES Elémentaire	CE2+CM1/CM2	St Jean de Monclar/Sisteron	04/02 au 08/02/2019	51,00	5,00	1 326,00	51,00	816,00	2 142,00
BECASSIERES Elémentaire	1CP+1CE1/CE2	St Jean de Monclar/Sisteron	28/01 au 01/02/2019	46,00	5,00	1 196,00	46,00	736,00	1 932,00
MARIE RIVIER	CM1/CM2+CM2	Fontaine de Vaucluse	juin	51,00	5,00	1 326,00			1 326,00
MARIE RIVIER	CE1+CE1/CE2	Fontaine de Vaucluse	2 au 03/05/2019	48,00	2,00	499,20			499,20
MARIE RIVIER	CP+CM1	Orcières	19 au 22/03/2019	67,00	4,00	1 393,60	67,00	1 072,00	2 465,60
ELSA TRIOLET	CE1/CE2 et CM2	Pont du fossé	04/02 au 08/02/2019	50,00	5,00	1 300,00	50,00	800,00	2 100,00
ELSA TRIOLET	CP+CE1+CM1/CM2	Pont du fossé	du 23/02 au 04/03	47,00	5,00	1 222,00	47,00	752,00	1 974,00
P.MISTRAL	CE2+CM1+CM1/CM2+CM2	St Jean St Nicolas	mi mars ou début avril 2019	89,00	5,00	2 314,00	89,00	1 424,00	3 738,00
				597,00	50,00	14 227,20	460,00	7 360,00	21 587,20

Précise que l'attribution se fait sur un forfait de 5,20 € par enfant et par jour avec un supplément de 16 € par enfant en cas de classe de neige ; précise que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des classes transplantées soit sur présentation par les coopératives de leurs justificatifs de séjour (hébergement et transporteurs) et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2019 sur l'imputation budgétaire 6574.

*Adopté à l'unanimité*

4. **SUBVENTIONS 2019 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS -**  
 (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : V. MURZILLI  
 Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal définit le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2018/2019 aux coopératives scolaires au titre des transports scolaires hors classes transplantées selon le tableau ci-dessous :

Coopératives	Nombre estimatif d'élèves	Nombre de classes	Montant de subvention
Bécassières élémentaire	190	8	795,00 €
Bécassières maternelle	107	4	427,50 €
Elsa Triolet élémentaire	168	7	700,00 €
Elsa Triolet maternelle	96	4	400,00 €
Frederi Mistral élémentaire	172	9	790,00 €
Frederi Mistral maternelle	92	4	390,00 €
Gérard Philippe	101	4	251,50 €
Jean Jaurès	321	14	831,50 €
La Pinède	126	5	314,00 €
Le Parc	138	5	332,00 €
sévigé maternelle	51	3	247,50 €
Maillaude	181	8	471,50 €
Mourre de Sève	138	7	382,00 €
Sévigé Elémentaire	71	5	231,50 €
			6 564,00 €

**PRECISE** que l'attribution se fait sur un forfait de 25 € par classe majoré d'1,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Jean Jaurès, Sévigé élémentaire, Maillaude, Mourre de Sève, Pinède, Le Parc et Gérard Philippe.

**PRECISE** que l'attribution se fait sur un forfait de 40 € par classe majoré de 2,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Elsa Triolet, Frédéric Mistral, Bécassières et Sévigé maternelle.

**PRECISE** que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des transports collectifs soit sur présentation par les coopératives de justificatifs des transporteurs.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2019 sur l'imputation budgétaire 6574.

*Adopté à l'unanimité*

5. **SUBVENTION 2019 EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE SORGUES** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : D. RENASSIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Sorgues d'un montant de 4 900 € ; précise que les crédits seront inscrits au budget principal 2019 sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » et que la subvention sera versée au mois de janvier 2019.

*Adopté à l'unanimité*

6. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SORGUES BASKET CLUB (SBC)** - (Commission des Finances du 27/11/18) – Rapporteur : S. SOLER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 60 000 € au SBC ; précise que les crédits seront pris sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » du budget principal 2018.

*Adopté à l'unanimité*

7. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CAP SORGUES** - (Commission des Finances du 27/11/18) - Rapporteur : C. RIOU

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à la CAP Sorgues d'un montant de 1 500 € ; précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2018 sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

*Adopté à l'unanimité*

8. **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCSC (COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT)**- (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le versement d'un fonds de concours à la CCSC d'un montant de 300 000 € en vue de participer au financement de travaux de voirie réalisés à Sorgues ; valide la convention relative à l'attribution de ce fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document permettant son exécution et précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2018 de la ville au compte 2041512 « subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités ».

*Adopté à l'unanimité*

9. **ENREGISTREMENT COMPTABLE DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : E. ROCA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide le tableau ci-dessous des mises à disposition de personnel aux associations pour 117 557.21 € :

<b>Mise à disposition du personnel communal au bénéfice des associations sociales, culturelles et sportives – Situation exercice 2018 Mises à disposition du 1/11/2017 au 31/10/2018</b>	
CCAM	5 802.63 €
ECLA	43 048.16 €
CAP SORGUES	22 534.08 €
AMDS	8 379.46 €
ASRO	10 419.72 €
SBC	8 401.46 €
TCS	10 086.07 €
ES	1 772.70 €
KCS	7 112.93 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 557.21 €</b>

**OCTROIE** une subvention complémentaire du montant de la mise à disposition à chaque association concernée.

**PRECISE** que ces mises à dispositions et la subvention complémentaire allouée seront inscrites dans la comptabilité communale 2018 par :

- L'émission de titres qui se fera sur le compte 70848,
- L'émission de mandats qui se fera sur le compte 6574.

*Adopté à l'unanimité*

10. **TARIFS 2019** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : M. PEREZ

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux consultables à la Direction des Finances qui entreront en vigueur au 1er janvier 2019 ; précise que les tarifs des crèches municipales sont basés sur le calcul des participations familiales dans les structures d'accueil de jeunes enfants bénéficiaires de prestations de la CAF, que les montants des ressources mensuelles plancher et plafond fixés par la Caisse d'Allocations Familiales et à retenir pour ce calcul seront mis à jour en même temps que la CAF sans nouvelle délibération de la commune et précise que les autres tarifs de la ville en vigueur actuellement et non listés dans la présente délibération continuent de s'appliquer de manière inchangée.

*Adopté à l'unanimité*

11. **ABANDONS DE CREANCE SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2018** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : D. RENASSIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal acte le montant des abandons de créance réalisés par la SDEI au titre de la surtaxe assainissement d'un montant de 3 980.12 € HT sur la période de novembre 2017 à octobre 2018 ; précise que ces abandons de créances feront l'objet au budget annexe de l'assainissement :

- d'un titre au 70611 pour acter la recette due par les abonnés.
- d'un mandat au 658 pour acter l'impossibilité de recouvrement de ces sommes et la perte en résultant pour le budget annexe de l'assainissement.

*Adopté à l'unanimité*

12. **DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 du Budget principal de la commune voté le 22 Mars 2018 consultable à la direction des finances

*Adopté à l'unanimité*

13. **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** -  
(Commission des Finances du 27/11/18) – Rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** la décision modificative n°3 du Budget annexe de l'assainissement voté le 22 Mars 2018 consultable à la direction des finances.

*Adopté à l'unanimité*

14. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** un montant d'anticipation au budget principal 2019 de 925 922.00 € hors crédits de paiement 2019 ; **autorise** l'inscription par anticipation au Budget principal 2019 des crédits d'investissements selon tableau consultables à la Direction des Finances

*Adopté à l'unanimité*

15. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** un montant d'anticipation au budget annexe de l'assainissement 2019 de 55 000.00 € hors crédits de paiement 2019 ; **autorise** l'inscription par anticipation au Budget annexe de l'assainissement 2019 crédits d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2019
20	2031	FRAIS D'ETUDES	5 000,00 €
20	2033	FRAIS D'INSERTION	5 000,00 €
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>55 000,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

16. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : V. MURZILLI

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** un montant d'anticipation au budget annexe de la cuisine centrale 2019 de 5 700.00 € et **autorise** l'inscription par anticipation au Budget annexe de la cuisine centrale 2019 des crédits

d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2019
21	2188	MATERIEL CUISINE CENTRALE	5 700,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 700,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

17. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT URBAIN 2019 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : E. ROCA

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** un montant d'anticipation au budget annexe du transport urbain 2019 de 61 250.00 € et **autorise** l'inscription par anticipation au Budget annexe du transport urbain 2019 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2019
20	2033	FRAIS D'INSERTION	1 250,00 €
21	2181	INSTALLATIONS GENERALES	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>61 250,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

18. **CREANCES ETEINTES BUDGET VILLE ET CUISINE CENTRALE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : D. RENASSIA

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal valide** les créances éteintes ci-dessus pour un montant de 393.10 € sur le budget annexe de la cuisine centrale et 15.45 € sur le budget principal de la ville et **précise** que l'enregistrement de ces créances éteintes sera réalisé au compte 6542 « Créances éteintes » des budgets ville et cuisine centrale 2018.

*Adopté à l'unanimité*

19. **APPLICATION FINANCIERE DE LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET LE CCAS DE LA VILLE DE SORGUES 2018** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : R. PETIT

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le montant total du concours dû par le CCAS à la ville de Sorgues au titre de l'application de la convention de service du 16 novembre 2017 au 15 novembre 2018 à 56 269 € selon le tableau consultable à la direction des finances ; **accepte** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 56 269 € au CCAS et **dit** que les écritures sont enregistrées au budget principal 2018 de la commune par :

- L'émission d'un titre sur le compte 70873,
- L'émission d'un mandat sur le compte 657362.

*Adopté à l'unanimité*

20. **COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2017 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal prend acte** du compte rendu d'activité de l'exercice 2017 d'EDF et ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

*Acté à l'unanimité*

21. **COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2017 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal prend acte** du compte rendu d'activité de l'exercice 2017 de GRDF sur la concession de distribution publique de gaz naturel.

*Acté à l'unanimité*

22. **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2017** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. FERRARO  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de SUEZ du service de l'assainissement.  
*Acté à l'unanimité*
23. **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DU SYNDICAT RHONE VENTOUX** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : S. FERRARO  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2017 du Syndicat Rhône Ventoux.  
*Acté à l'unanimité*
24. **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 DU SITTEU ET RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2017 du SITTEU et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017 du SITTEU.  
*Acté à l'unanimité*
25. **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA CCSC ET RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2017 DU SIDOMRA** - (Commission des Finances du 27/11/18) – rapporteur : J. GRAU  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets et du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2017.  
*Acté à l'unanimité*
26. **RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA CCSC** - (Commission des Finances du 27/11/18) - rapporteur : Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 de la CCSC.  
*Acté à l'unanimité*

#### **PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE**

27. **RENOUVELLEMENT D'AGREMENT ET CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RAM POUR 2019-2020** – (commission proximité et cohésion / politique de la ville du 28/11/18) – Rapporteur : P. COURTIER  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal approuve le contrat de renouvellement d'agrément et la convention de prestations de service ordinaire CAF ; autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant  
*Adopté à l'unanimité*
28. **ADOPTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2019-2021 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON »** – (commission proximité et cohésion / politique de la ville du 28/11/18) – Rapporteur : P. COURTIER  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Mission Locale Jeune Grand Avignon ; autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce relative à ce dossier  
*Adopté à l'unanimité*
29. **VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA COMMUNE DE SORGUES A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON » SOLDE 2018** – (commission proximité et cohésion / politique de la ville du 28/11/18) – Rapporteur : P. COURTIER  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal autorise le versement du solde de la subvention sollicitée au titre de l'année 2018, à savoir 23 143 € déduction faite de l'acompte 9 919 € déjà versé conformément à la convention et sollicite le versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 520/65738.  
*Adopté à l'unanimité*

30. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION « CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE DE LA VILLE DE SORGUES » ET LA VILLE DE SORGUES 2019-2021 – (commission proximité et cohésion / politique de la ville du 28/11/18) – Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre l'association « centre d'animation socio-éducative de la ville de Sorgues » et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

31. CONVENTION PARTENARIAT AVEC LES DIFFERENTES COMMUNES POUR LE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL DU RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) – (commission proximité et cohésion / politique de la ville du 28/11/18) – Rapporteur : P. COURTIER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat pour le fonctionnement intercommunal du relais parents assistantes maternelles (ram) 2019-2022 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

*Adopté à l'unanimité*

## **VIE SPORTIVE**

32. BONS D'ACHAT AUX SPORTIFS MERITANTS - (Commission Vie Sportive du 29/11/18) – Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la remise lors de l'organisation de réceptions d'un bon d'achat à chaque sportif méritant sorguais ou non obtenant un titre de champion de France, un titre international ou un résultat sportif exceptionnel celui-ci étant soumis à l'appréciation de la Commission des Sports ; fixe la valeur du bon d'achat à 150 euros pour un titre individuel et à 100 euros par sportif pour un titre obtenu en équipe et précise :

Que le budget maximum alloué à ces récompenses est de 3000 euros par exercice budgétaire.

Que la dépense sera prévue au budget principal de la commune sur le compte 6714 « Bourses et Prix ».

Que toute modification quant à la valeur des bons d'achat ou au budget alloué devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal.

*Adopté à l'unanimité*

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

33. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL– Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs du personnel communal par les :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de trois postes d'agent de maîtrise principal
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28h
- Création de quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32h12
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h30
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17h30
- Création d'un poste d'adjoint technique à 17h30
- Création d'un poste de brigadier chef principal
- Création d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15h
- Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de deux postes d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

34. ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE VAUCLUSE – Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 84 ci-après annexée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction sans dépasser un délai total de 3 ans maximum (soit jusqu'au 31/12/2021) et sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties selon un préavis de 3 mois avant chaque échéance annuelle ; dit u'en contrepartie de la mission de médecine préventive la ville de Sorgues versera au CDG une contribution de 85 € par agent titulaire au 1<sup>er</sup> janvier et 45 € par vaccination selon besoin ; autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 84 ; dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

35. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE VAUCLUSE – Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service d'hygiène et sécurité du centre départemental de gestion (CDG) du Vaucluse moyennant une contribution de 0,07 % de la masse salariale et une adhésion forfaitaire de 450 €. Cette convention prévoit de disposer des prestations suivantes :

- Mission « expertise et conseil en prévention »
- Mission « ACFI »

Ainsi que les prestations optionnelles suivantes :

- Mission « accompagnement EVRP et Document unique »
- Mission « accompagnement à l'évaluation des Risques Psychosociaux »

Ces deux prestations ne sont pas actuellement retenues dans le cadre de la présente délibération. Les membres du conseil municipal seront invités à en délibérer de nouveau, si besoin.

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'hygiène et sécurité du centre départemental de gestion (CDG) du Vaucluse.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

## POINTS DIVERS

36. ACQUISITION GRATUITE D'UNE BANDE DE 3 METRES DE LARGEUR SUR LA PARCELLE CN 1, SISE CHEMIN DE COUTCHOUGUS POUR LE RECALIBRAGE ET LA SECURISATION DE LA VOIRIE

- Rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'acquérir à titre gratuit une bande de 3 mètres de large sur la parcelle CN1 pour le recalibrage et la sécurisation du chemin de Coutchougus ; dit que dans le cadre de la révision générale du PLU, les emplacements réservés seront modifiés et qu'en conséquence les 9 mètres libres de réserve demeureront propriété de Madame Ourmières ; autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- cette cession sera régularisée par acte authentique devant notaire,

*Adopté à l'unanimité*

Sorgues, le 14 décembre 2018  
Le Maire

